



Autorité de Régulation de la Poste
et des Télécommunications du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Présidence de la République

Le Président

MANDAT
DE CONDUITE DE LA MISSION DE CONSULANCE SCIENTIFIQUE
AUPRES DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR DES TELECOMS ET
DES TIC EN VUE DE L'HARMONISATION DES TEXTES LÉGAUX

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications, personne morale de droit public, dotée de la personnalité juridique, ARPTC, en sigle, dont les bureaux sont situés au 7^e niveau de l'Immeuble 1113, Boulevard du 30 juin, dans la Commune de la Gombe, agissant par son Président du Collège, **Monsieur Christian KATENDE MUKINAYI**, nommé par Ordonnance présidentielle n°20/043 bis du 20 mai 2022, donne par la présente, en exécution du Contrat de consultance scientifique du 10 juillet 2025, au **Professeur Kodjo NDUKUMA ADJAYI**, le consultant, mandat et pouvoirs nécessaires aux fins de prendre contact avec les parties prenantes, d'échanger, de partager ses études scientifiques et d'organiser avec elles des réunions techniques, séparément ou en plénière, dans le cadre des travaux d'harmonisation des textes législatifs du secteur des Télécoms, TIC et Numérique, dont il lui a été confié la charge de facilitation à bonne fin.

Le présent Mandat lui est délivré en vue de servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12 juillet 2025

Christian KATENDE

